

Un mode d'intégration résilient des relevés bancaires dans la Trésorerie

CONTEXTE

Pour permettre aux cabinets de faire face à des **problématiques de récupération** de leurs **relevés bancaires**, Cegid Loop gère nativement :

- l'ordre de réception aléatoire des relevés,
- les contenus différents de deux relevés à la même date.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Cegid Loop met en place une **étape supplémentaire dans la chaîne de collecte des relevés bancaires** via un **service de contrôle**,

en amont de l'intégration dans les dossiers, pour rendre résiliente l'intégration des relevés bancaires en gérant :

- l'ordre des relevés,
- les relevés en doublon.

PRINCIPE DE RÉTENTION

Ce service appuie son analyse sur :

- **les dates** de début et de fin des relevés,
- **les soldes** de début et de fin des relevés.

Ce service fonctionne selon le principe de la rétention, il procède en cascade :

- ce qui permet de dire que le **relevé du jour J** est le bon,
- ⇒ c'est le **relevé de J+1**. Or,
- ⇒ **J+1 n'est définitif**, qu'à partir du moment où l'on reçoit celui de **J+2**.

Comment ?

- **En comparant dates et soldes** des relevés bancaires :

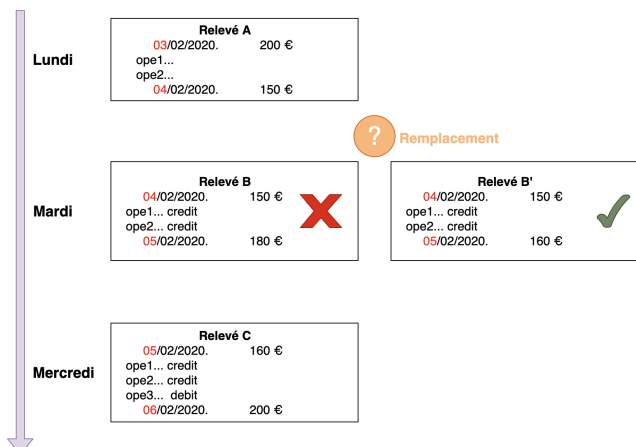
=> Si la cohérence est constatée, le service "libère" le premier relevé.

- **En gérant les conflits (doublons) :**

=> le service détermine - grâce aux soldes - si le relevé doit **remplacer** le précédent, ou si les deux relevés doivent être **fusionnés**.

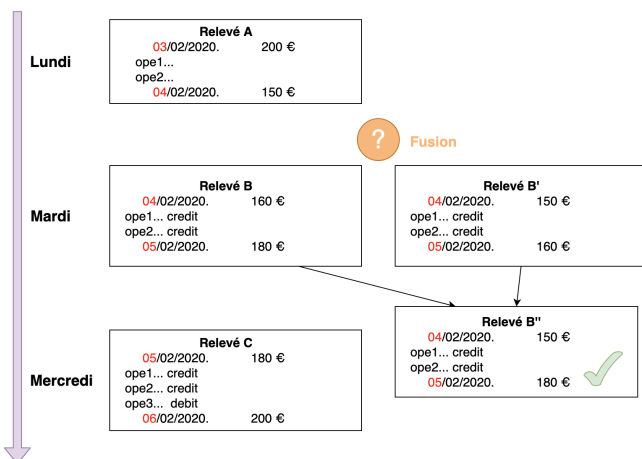
FOCUS 1 : ANNULE ET REMPLACE

Cas d'Utilisation #1 : Deux Relevés B et B' arrivent sur la même période - Remplacement



FOCUS 2 : FUSION DES RELEVÉS

Cas d'Utilisation #2 : Deux Relevés B et B' arrivent sur la même période - Fusion



EN RÉSUMÉ

- Pour assurer une intégration efficace et sécurisée des relevés bancaires, **le service applique une rétention des relevés bancaires.**
- Lorsqu'il reçoit un relevé à une date donnée sur un RIB donné, **il attend la réception de deux relevés plus récents avant de pouvoir "libérer" le plus ancien.**
- **Cette procédure** permet au service de déterminer lequel des relevés bancaires doit être **retenu** ou **fusionné**.

IMPACT POUR LES CABINETS

Du fait de la rétention, il faut donc attendre la réception d'au moins deux relevés ultérieurs à un relevé donné, avant la "libération" de ce dernier.

Un traitement décalé des transactions bancaires : J+2 à partir de la date de réception du relevé.